



Commune de Marchissy

Rapport de gestion 2021

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 4 et à l'art. 93c de la Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité vous propose ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2021.

Chapitre 1 : Municipalité-Dicastères

1. Dicastère finances-administration-forêts-alpages : Luc Mouthon

administration communale (RH, guichets virtuels, patentes, archives)	
forêts (AGFORS (Codir), CBOV, zones des sources eau/forêt)	
finances	police (resp.)
routes et haies	affaires militaires
chalets et pâturages	paroisse, temple et cultes
commission de salubrité	urbanisme
AISE	APEC (Codir)

2. Dicastère école-déchets-affaires sociales-telecom-informatique : Jean-Jacques Nicolet

déchetterie/écopoint	informatique et télécommunication
RE fibre optique	police (contraventions)
AISE (Codir)	RAT
clinique dentaire scolaire (Président Codir)	ARAS
SADEC	UCV (conseil des 50)

3. Dicastère eau-épuration-PC-constructions : Jean-Claude Bays

réseau d'eau potable du village	réseau d'épuration
raccordement eau potable intercommunal	zones des sources/eau/forêt
police des constructions	préposé aux accidents dus aux chantiers
commission de salubrité	SIT
urbanisme (PACom)	
APEC	PCi (Codir)
AGFORS	SDIS

4. Dicastère bâtiments-voirie-parcs et jardins-sociétés-SDIS : Jean-Emile Humbert

bâtiments communaux	voirie
parcs et jardins	cimetière
RE éclairage public	sociétés du village sans sports
PCi	SDIS

5. Dicastère développement durable-tourisme-sport-nature : Valérie Issumo

énergies renouvelables	tourisme
sports	sociétés sportives du village-cirque
chalets et pâturages (suppl.)	
approvisionnement économique	contrôle des denrées alimentaires
Région de Nyon	PNRJV
APEC	SADEC

Chapitre 2 : Personnel communal

1. Apprenti

Face aux péripéties liées au personnel au cours du 1^{er} semestre 2021, nous avons dû nous rendre à l'évidence que la formation de Monsieur Bandel ne pouvait plus être assurée dans ce climat. Nous avons décidé de prioriser à tout prix la qualité de sa 3^{ème} et dernière année d'apprentissage. A cet effet, nous remercions la Commune de Le Vaud qui a repris le contrat d'apprentissage de M. Bandel pour assurer la fin de sa formation.

2. Personnel de voirie

La Municipalité a été amenée à gérer plusieurs situations conflictuelles qui ont finalement abouti au licenciement de l'employé engagé en CDD. Nous ne commenterons pas plus la situation.

3. Personnel temporaire

Nous pouvons toujours compter sur la précieuse collaboration de plusieurs personnes au fil de l'année qui assument les remplacements pendant les vacances de l'employé communal, les déneigements au sein du team-neige, la surveillance de la déchetterie etc.

4. Bourse

Nous sommes toujours aussi satisfaits du travail de notre boursière qui assure toujours avec professionnalisme la comptabilité communale.

5. Greffe

Nos remerciements vont à notre secrétaire titulaire au greffe, Madame Christine Ronga ainsi qu'à Madame Tina Hölzel, secrétaire adjointe pour leur excellent travail.

Chapitre 3 : Préavis soumis au vote en 2021 (Conseil général)

1. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2021 AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE ET POSE D'UN COLUMBARIUM

Lors de la séance du 11 mai 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 25 voix pour, d'accepter l'aménagement du cimetière, ainsi que la pose d'un columbarium, d'autoriser la Municipalité à financer le projet à hauteur de CHF 62'000.00 par des prélèvements partiels sur les « Fonds des travaux futurs » et « Fonds Pilloud » ou par un emprunt dont le montant sera amorti sur 30 ans.

2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2021 FIXATION DES INDEMNITÉS DU BUREAU DU CONSEIL, DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET DE LA MUNICIPALITÉ

Lors de la séance du 11 mai 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 25 voix pour, d'accepter le montant des indemnités pour le Conseil général pour la législature 2021-2026, d'accepter le montant des indemnités pour la Municipalité pour la législature 2021-2026.

3. PRÉAVIS MUNICIPAL N°4-2021 COMPTES 2020

Lors de la séance du 22 juin 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 28 voix pour, d'accepter les comptes 2020 tels que présentés.

4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5-2021 ADDUCTION D'EAU ET D'EAU CLAIRE, DÉPENSES IMPRÉVUES, RÉPARATIONS D'URGENCE DÉJÀ EFFECTUÉES

Lors de la séance du 22 juin 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 28 voix pour, d'autoriser la Municipalité à financer les dépenses imprévues pour les réparations en urgence déjà effectuées, d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 38'000.-, d'autoriser que ce financement soit assuré par le fonds du financement des eaux et/ou par le biais d'un emprunt bancaire, d'accepter un amortissement sur 30 ans qui sera débité du compte n° 46-331.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°6-2021 ADDUCTION D'EAU ET DÉFENSE INCENDIE, REMPLACEMENT DE LA CONDUITE GRILLETTE-AIGUETTE

Lors de la séance du 22 juin 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 28 voix pour, d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation du remplacement de la conduite de transport d'eau Grillette-Molard à Marchissy, d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 65'000.-, d'autoriser que ce financement soit assuré par le ménage courant et/ou par le biais d'un emprunt bancaire, d'accepter un amortissement sur 30 ans qui sera débité du compte n° 81-331.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°7-2021 NOUVEAUX STATUTS DE L'AISE

Lors de la séance du 22 juin 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 28 voix pour, d'approuver les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°8-2021 DEMANDE D'UNE AUTORISATION GÉNÉRALE POUR STATUER SUR LES ACQUISITIONS ET LES ALIÉNATIONS D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET D'ACTIONS OU PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 27 voix pour, d'accorder à la Municipalité une autorisation générale pour procéder à toutes ventes d'immeubles, le cas échéant de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés

immobilières, dans une limite fixées à CHF 100'000.00 par cas ; d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières pour un montant total de CHF 50'000.00 par cas ; d'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de tiers (Confédération, canton, commune, producteur ou distributeur d'énergie, etc.) des servitudes de passage de câbles téléphoniques et de conduites ou lignes aériennes ou souterraines, d'alimentation en eau, électricité ou autres sources d'énergie, d'évacuation d'eaux usées, etc. ; de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 soit du 01.07.2021 au 30.06.2026, avec prolongation jusqu'au 31.12.2026 au plus tard pour le renouvellement intégral des autorités communales.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N°9-2021 OCTROI D'UNE AUTORISATION DE PLAIDER POUR LA MUNICIPALITÉ POUR LA LEGISLATURE 2021-2026

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 27 voix pour, d'accorder à la Municipalité l'autorisation de plaider dans les affaires civiles, pénales et de droit administratif, ceci jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par cas ; de charger la Municipalité de renseigner le Conseil général sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées ; de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 soit du 01.07.2021 au 30.06.2026, avec prolongation jusqu'au 31.12.2026 au plus tard pour le renouvellement intégral des autorités communales.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL N°10-2021 DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER EN MATIÈRE DE LEGS, DONATIONS ET SUCCESSIONS POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 27 voix pour, d'accorder à la Municipalité une autorisation de générale de statuer en matière d'acceptation de legs, dons et successions ; de charger la Municipalité de renseigner le Conseil général sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées ; de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 soit du 01.07.2021 au 30.06.2026, avec prolongation jusqu'au 31.12.2026 au plus tard pour le renouvellement intégral des autorités communales.

10. PRÉAVIS MUNICIPAL N°11-2021 COMPÉTENCE MUNICIPALE POUR ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES OU URGENTES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 27 voix pour, d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ou urgentes jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas, ceci pour la législature 2021-2026 ; de charger la Municipalité de renseigner le Conseil général sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées; de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 soit du 01.07.2021 au 30.06.2026, avec prolongation jusqu'au 31.12.2026 au plus tard pour le renouvellement intégral des autorités communales.

11. PRÉAVIS MUNICIPAL N°12-2021 PLAFOND D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT 2021-2026

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil général de Marchissy décide, avec 26 voix pour et une abstention, d'adopter le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à hauteur de CHF 13'199'120 .—, d'adopter le plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026 à hauteur de CHF 104'087.80 .

12. PRÉAVIS MUNICIPAL N°13-2021 DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE POUR STATUER SUR LA CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES, D'ASSOCIATIONS ET DE FONDATIONS AINSI QUE L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 27 voix pour, d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi qu'à l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans une limite fixée à CHF 15'000.00 par cas, charges éventuelles comprises et de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 soit du 01.07.2021 au 30.06.2026, avec prolongation jusqu'au 31.12.2026 au plus tard pour le renouvellement intégral des autorités communales.

13. PRÉAVIS MUNICIPAL N°14-2021 ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022

Lors de la séance du 12 octobre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 27 voix pour, d'adopter l'arrêté d'imposition 2022 tel que présenté.

14. PRÉAVIS MUNICIPAL N°15-2021 RELATIF AU CONTRAT DE PARC AVEC L'ASSOCIATION PARC NATUREL RÉGIONAL JURA VAUDOIS

Lors de la séance du 7 décembre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 16 voix pour, et 2 abstentions, d'accepter le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 liant la Commune de Marchissy à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois, de porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants, d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.

15. PRÉAVIS MUNICIPAL N°16-2021 BUDGET 2022

Lors de la séance du 7 décembre 2021, le Conseil général de Marchissy décide à l'unanimité, avec 17 voix pour et une abstention, d'adopter le budget 2022 avec la correction apportée « l'excédent de charge prévu au budget 2022 total est donc de 15'818 CHF, et non de 818 CHF ».

Chapitre 4 : Préavis bouclés en 2021

Préavis Municipal n° 3/2018 (cpte 9144.2) : remplacement des compteurs d'eau.

Chapitre 5 : Commentaires par dicastères

1. Dicastère finances-administration-forêts-alpages : Luc Mouthon

1.1. Finances

Le bouclage des comptes 2021 nous apporte un excédent de revenus consécutif au retour péréquatif sur les infrastructures routières et la forêt et à une augmentation substantielle de la fiscalité.

1.2 Routes

En 2021 nous avons calmé notre engouement. Aucun chantier n'a été ouvert sur nos routes.

1.3 Administration

Il y a lieu de remercier ici chaleureusement notre Secrétaire au Greffe ainsi que son adjointe qui ont tout donné, et même plus, pour assurer la continuité des tâches tout en jonglant avec les nouvelles restrictions sanitaires quasi hebdomadaires. Nous ne pouvons que souhaiter que cet épisode de deux ans soit maintenant derrière nous.

1.4 Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants de la Commune était de 485 au 31 décembre 2021.

1.5 Forêt

1^{er} semestre 2021: Valérie Isumo

- Le retour de meutes de loups a engendré l'analyse sur le terrain (campement aux Rondes) durant toute la saison estivale de l'équipe de spécialistes dirigée par M. Landry et soutenue financièrement par la DGE. Il en ressort que quelques mois plus tard des autorisations de tirs du loup ont été émises.
- Au vu des conditions climatiques, il n'a pas été nécessaire de monter autant d'eau que les années précédentes pour les alpages.
- Les prix et les demandes du bois suisse ont augmentés, notamment suite à la relance économique des Etats-Unis, aux incendies (notamment au Canada) et aux difficultés logistiques dues à la pandémie du Covid.

2^{ème} semestre 2021: Luc Mouthon

- Les effets du changement climatique se font de plus en plus ressentir et nous constatons une plus grande proportion de dépérissements :
 - dépérissement des hêtres au bord du lac avec augmentation des risques sécuritaires.
 - dépérissement des sapins blancs dans les 1ers contreforts du Jura avec la perte de valeur du bois.
 - difficulté à réaliser des planifications forestières avec les extrêmes climatiques pouvant limiter l'acclimatation des jeunes arbres.
- Volumes martelés sur Marchissy : 4'439 m³, soit plus que la possibilité donnée par le plan de gestion.
- Surfaces de soins à la jeune forêt : 15.6 ha
- Plantations : 550 arbres
- Perspectives pour nos forêts : grâce à un marché du bois porteur, les exploitations ont été plus importantes que ces dernières années, dépassant la possibilité de coupe de 870 m³, sans toutefois rattraper le retard accumulé.
- 13 coupes de bois ont été effectuées dont 2 préventives sur les sapins blancs victimes de la sécheresse.
- En raison d'une autorisation qui a tardé, le renforcement prévu de la piste sous les Près-de-Joux a été reporté à 2022.

1.6 Patûrages et chalets

- Le chantier entamé il y a quelques années dans et autour du chalet de la Ronde derrière est enfin terminé, le sol de la cuisine et refait à neuf. La toiture a subi un lifting cosmétique pour résister jusqu'à sa réfection complète.

- Sur la Ronde devant, le panneau solaire posé il y a 20 ans sur le toit n'a pas résisté à la première neige et s'est retrouvé devant le chalet.
- Pour le reste nous avons demandé des devis pour refaire la peinture des cuisines et des sanitaires.

2. Dicastère développement durable-tourisme-sport-nature : Valérie Issumo

2.1 PNRJV

- La commune a renouvelé le contrat qui nous lie au PNRJV pour une durée de 10 ans (avec une possibilité de sortir après 5 ans) pour les raisons principales suivantes:
 - collaboration du PNRJV avec les milieux scientifiques et universitaires sur les enjeux qui nous concernent (notamment sur les questions liées aux ressources d'eau)
 - transmission du savoir et implication du public à travers une offre variée d'activités didactiques (notamment avec les écoles)
 - visibilité accrue pour notre patrimoine touristique, nos produits régionaux ainsi que pour l'accueil (gîte ruraux).
- La DGE a émis, en octobre 2021, un nouveau système de contrôle des Parcs appelé "Checklist des points clés et des attentes du canton de Vaud pour les parcs d'importance nationale" qui permettra à notre commune d'avoir une sécurité additionnelle pour la bonne gouvernance du PNRJV.

2.2 Région de Nyon

- Mme Valerie Issumo fait partie de la nouvelle Commission du tourisme de la Région de Nyon.
- Le DISREN est l'outil par lequel la Région de Nyon cofinance des infrastructures ou équipements d'intérêt régional: la plus grande dépense faite en 2021 a été pour la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine: parkings, abords et accès.
- Mobilité: le travail fait par la législature précédente pour une ligne de bus transversale du Pied du Jura a été balayé par les volontés des communes de Genolier et d'Arzier de privilégier une ligne entre leurs commune et Gland .

2.3 Sport

- A la suite d'une demande d'enfants et d'adolescents de notre commune, nous avons analysé, avec des professionnels de la branche et du Canton, la possibilité d'équiper une zone sportive.
- Nous étudions d'autres possibilités d'activités sportives pour combler les attentes de toutes les tranches d'âges pour le bien être de notre population (« la Suisse bouge », Unisanté etc.).

2.4.Tourisme

- A la suite de la pandémie, le type de tourisme dans notre région a évolué vers plus de tourisme familial, d'agrément et en lien avec la nature. Ceci est donc à notre avantage et nous étudions différentes possibilités pour en bénéficier.

3. Dicastère école-déchets-affaires sociales-telecom-informatique : Jean-Jacques Nicolet

3.1 AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade)

- La saga des statuts s'est finalement terminée après une séance finale de conciliation en présence de trois préfets. Les 10 communes ont approuvé les nouveaux statuts et le règlement des loyers qui en découle. Il s'agit d'un compromis et ce n'est pas exactement ce que notre commune aurait souhaité, mais néanmoins ils comportent des améliorations considérables au

niveau de la souplesse et de l'équité entre les communes. De plus, ils peuvent être adaptés, statuts et règlement, par le Conseil Intercommunal et cela sans unanimité.

- Cependant, vos représentants à l'AISE ont réussi à insérer dans les statuts des garde-fous destinés à protéger l'AISE des tendances de certaines communes à tirer profit de leurs avantages immobiliers.
- A noter que l'application des nouveaux statuts entraîne une augmentation de notre participation financière.
- La décision a été prise de construire de nouvelles classes à Duillier, Coinsins et Begnins. Dans le cas de Duillier, il s'agit de reconstruire aux normes actuelles un bâtiment devenu obsolète en ajoutant des classes et une UAPE. Le projet de Begnins est plus conséquent ; Il a été voté par le Conseil, mais fait l'objet d'une opposition. A Coinsins, pour des raisons que nous ignorons, les choses traînent.
- Une nouvelle conseillère Ecole-Famille (CEF) a commencé son travail en août 2021. Madame Jessie Ziouti s'est intégrée avec enthousiasme dans l'équipe existante, mais aussi au sein de l'école. Elle viendra prochainement se présenter devant le Conseil Général. Pour rappel, la CEF est une personne rémunérée par les communes mais qui travaille au sein de l'école. C'est une éducatrice dont le rôle est d'aider les enfants en difficultés, en lien avec leur famille. Elle intervient normalement sur demande de l'école qui aura décelé un problème, mais peut aussi répondre à l'appel d'une commune.

3.2 Informatique et télécommunications

- Swisscom a déposé une demande de permis de construire pour la pose d'une antenne de télécommunication 4G/5G sur le territoire de la commune. Ce projet était bloqué par le moratoire décidé par le canton, tant qu'une méthode de mesure optimisée pour les antennes adaptatives n'avait pas été validée. C'est maintenant chose faite et nous attendons une réponse de la CAMAC.
- Swisscom a promis de poser de la fibre optique de type FTTS en 2022.

3.3.Déchetterie

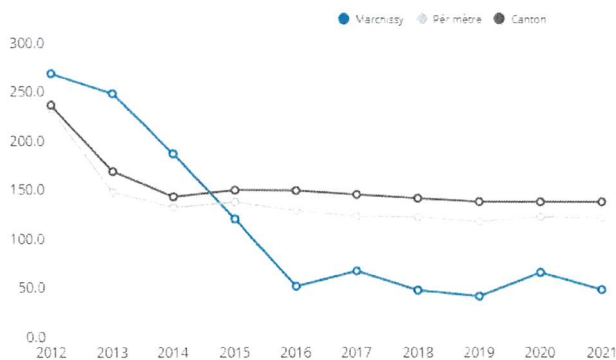
- Du fait du CoVid et de l'augmentation des achats par Internet, le volume des cartons a augmenté considérablement.

• Quelques statistiques :

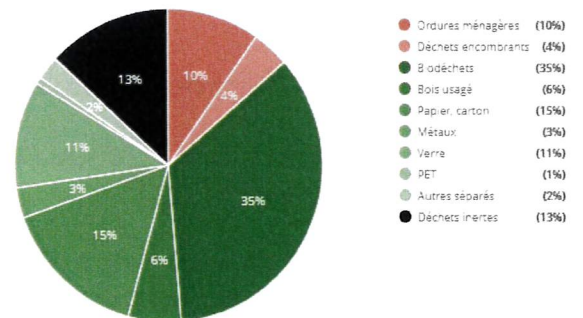
Evolution 2012 - 2021 Voir informations ci-dessous

Année	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Population	485	481	472	463	455	430	448	444	438	445
Taux de collecte séparée	73.3 %	64.0 %	69.8 %	61.7 %	60.6 %	71.5 %	61.5 %	57.7 %	44.3 %	47.5 %
▼ Ordures ménagères [t]	23.20	31.42	19.40	21.88	30.46	22.06	53.74	82.73	108.52	119.32
Commune [kg/hab]	47.8	65.3	41.1	47.3	66.9	51.3	120.0	186.3	247.8	268.1
Périmètre [kg/hab]	120.7	121.8	117.0	121.5	122.6	128.2	137.0	131.3	146.9	231.9
Canton [kg/hab]	137.3	137.1	137.3	140.8	144.7	148.7	149.1	142.4	168.2	236.0
▶ Déchets encombrants [t]	9.26	12.39	12.86	13.13	13.06	12.37	4.86	8.90	7.26	11.40
▶ Déchets communaux [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-	-	-	-
▶ Biodéchets [t]	83.90	42.58	52.70	31.90	28.08	32.50	27.00	40.30	32.80	54.30
▶ Bois usagé [t]	13.15	23.57	21.79	29.91	12.59	24.66	19.47	31.13	0.00	0.00
▶ Papier, carton [t]	36.54	32.51	30.01	27.09	30.59	33.37	22.00	31.05	32.90	33.77
▶ Métaux [t]	7.49	7.92	8.20	10.18	7.64	9.51	6.18	2.69	4.43	8.50
▶ Verre [t]	26.44	25.44	25.40	18.08	22.32	23.38	19.62	20.08	20.86	20.52
▶ PET [t]	1.67	1.36	1.43	1.69	1.50	1.50	0.00	1.30	1.46	1.54
▶ Plastiques (Hors PET) [t]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Déchets spéciaux [t]	0.92	0.90	0.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Huiles [litres]	400.00	250.00	477.50	400.00	400.00	400.00	717.50	0.00	0.00	0.00

▼ Ordures ménagères : Evolution 2012 - 2021 [kg/hab]



▼ 2021 : Répartition déchets en [%]



📍 Taux de collecte séparée : 73.3 %

4. Dicastère eau-épuration-PC-constructions : Jean-Claude Bays

4.1 Epuration

- Réseau d'égouts et épuration :
 - taxes de raccordement : **Fr. 886.50**
 - taxes annuelles d'épuration et micropolluants + taxe entretien des canalisations EC **Fr. 49'505.95**
 - participation communale à l'APEC de Gland pour 2021 : Fr. 47'186.60 (472 habitants au 31.12.2020 pour le calcul APEC)
- Travaux en 2021 :
 - réparation des canalisations d'écoulement EC aux Champs Crués
 - passage de caméra et curage de la canalisation EC aux Champs Crués.
 - réation d'une chambre de récupération des EC au lieu-dit Les Champs Crués.
 - rupture de la conduite d'alimentation des fontaines au Mottaz, réparation de la canalisation.
 - remplacement des conduites des EC au lieu-dit Les Mouilles au Mottaz
 - création d'une chambre enterrée pour la récupération des EC au Mottaz.

Ces quatre interventions ont fait l'objet du Préavis N° 5-2021- pour CHF 38'000.-- cpte 9144.6 Travaux en urgence hors budget 2021.

4.2 Eau

- Service des eaux :
 - taxes uniques de raccordement : **Fr. 640.00**
 - vente d'eau : **Fr. 62'127.50**
 - location des compteurs et sous compteurs et unités locatives (UL) : **Fr. 5'754.00**
- Travaux en 2021 :
 - rupture N° 1 de la canalisation de la conduite de transport d'eau La Grillette - L'Aiguette
 - rupture N° 2 de la canalisation de la conduite de transport d'eau La Grillette - L'Aiguette
 - rupture de la conduite de refoulement d'eau du réservoir du Stand vers le réservoir Molard.

Ces trois interventions ont fait l'objet du Préavis N° 5-2021, cpte 9144.6 Travaux en urgence hors budget.

- remplacement de la conduite de transport d'eau La Grillette-L'Aiguette.

Cette intervention a fait l'objet du Préavis N° 6-2021 pour CHF 65'000.--, cpte 9144.4 Remplacement conduite de transport d'eau.

- réparation pompe et traitement UV suite aux coupures de courant
- contrôle et réglage du débit de la vanne Clayton de la chambre de régulation liaison Longirod-Marchissy suite aux coupures de courant
- entretien du réseau et du pompage : réparations, contrôles et nettoyages périodiques
- entretien périodique des stations de traitement de l'eau par UV
- analyses supplémentaires des eaux du By suite à un niveau de nitrate trop élevé
- mise à jour du SIT communal ESP – EC – EU par le bureau d'études Rossier SA

4.3 Police des constructions

- Permis de construire délivrés en 2021 : 1
- Permis d'habiter délivrés en 2021 : 2
- Projets en cours en 2021 : révision du Plan général d'affectation Communal (PACom).
- Aménagement du territoire : suite aux décisions de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement, ex SDT), la construction de nouveaux bâtiments est fortement freinée jusqu'à l'approbation du nouveau PACom.
- En 2020 le projet de révision du PACom a passé avec succès le test analytique au service de l'urbanisme de la DGTL.

De mai à septembre 2021 le PACom et le règlement des constructions ont été examinés pour approbation de l'examen préalable par le canton.

Nous avons eu un retour des documents pour effectuer les corrections demandées par la DGTL avec l'aide du bureau RWB Vaud.

Nous espérons arriver au bout de l'étude PACom et pouvoir organiser une séance d'information pour l'ensemble de la population de la commune à la fin de l'année 2022.

Chapitre 6 : Conclusion

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Marchissy,

vu le rapport de gestion 2021,

ouï le rapport de la commission de gestion et finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

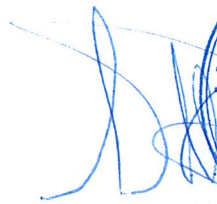

décide d'approuver le rapport de gestion 2021.

Marchissy, le 18.05.2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Luc Mouthon



Christine Ronga